

Sujet : [INTERNET] cours d'eau

Date : Fri, 29 Jan 2021 18:34:27 +0100 (CET)

De : Jacky RICHARD

Répondre à : Jacky RICHARD

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Madame,Monsieur,

Ci-joint ce mail pour contester l'arrêté préfectoral concernant les ZNT eau qui arrivent une fois que nos parcelles sont implantées. Sur mon exploitation située sur la commune de Marçon le linéaire en pointillé qui part du lieu dit les neux à l'estière n'est qu'un simple fossé de remembrement qui accueille de l'eau que lors d'un orage où de fortes pluies. Je demande à Monsieur le Préfet de faire la carte IGN et je demande une indemnisation pour préjudice vue que j'ai une parcelle qui borde ses pointillés et qui est ensemercer en blé. Cordialement.

EARL RICHARD JACKY